Image not found or type unknown

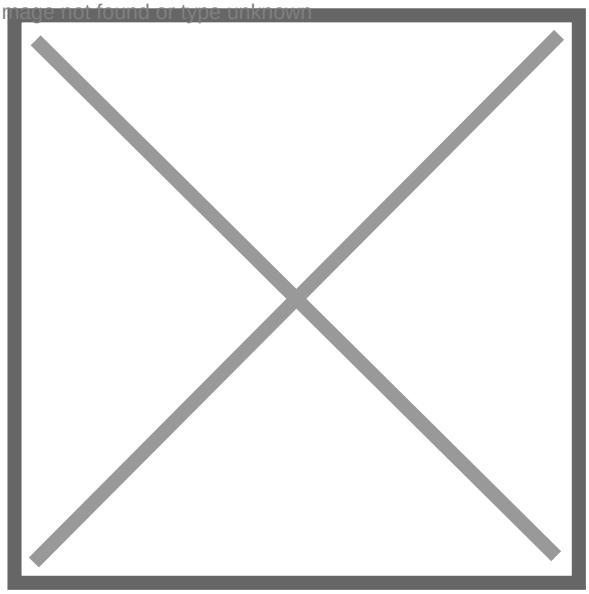

Site payé mais non réalisé

Par **devinez**, le **06/05/2011** à **13:33**

Bonjour,

J'ai subis une petite mésaventure et j'aimerais savoir ce que je pourrais faire. Je vous explique la situation : l'année dernière, dans le cadre d'un projet de site internet, j'ai lancé un appel d'offre sur un site internet, et ai rapidement obtenu des réponses.
Après réflexion, mon choix s'est porté sur une personne qui avait l'air d'être relativement compétente.

Étant donné que c'était un projet personnel, et comme je côtoyais des étudiants et autres personnes n'étant pas forcément professionnelles (les pro coutaient trop chers), je n'ai pas eu de contrat signé pour le projet, toujours est-il que nous nous sommes mis d'accord, et je paya une première partie.
Comme la personne avait besoin d'argent, nous nous sommes mis d'accord, au fur et à mesure, sur d'autres projets, le premier étant terminé, j'eus relativement confiance quant à la réalisation des autres projets, et je paya d'avance, amadoué par les belles paroles, et avec la certitude d'être assuré vu que je possède les coordonnées complètes et tout les détails des transactions.

Seulement, au final, les projets ne se sont pas faits, et le remboursement m'a été promis... Pour dans deux ans ! La personne se dit insolvable actuellement, et j'avoue que je ne sais pas trop quoi faire. Devrais-je porter plainte ? Ai-je une chance de gagner et de récupérer ma mise ? Vous en remerciant d'avance, salutations distinguées.

Par **Michel**, le **29/06/2011** à **15:34**

Bonjour
j'ai excactement le mème problème avec la Société Neva communication !
Avez-vous eu une solution ?
Salutations
Michel

Par **devinez**, le **03/07/2011** à **20:25**

Il faut leur envoyer une lettre de mise en demeure avec accusé de réception, si, sous huitaine, le remboursement n'est pas réalisé, c'est au tribunal qu'il va falloir s'adresser.

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés